JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE EN WALLONIE 2021

11 & 12 septembre 2021

COVID-19 OBLIGE,
PAS DE JOURNÉE DES ORGANISATEURS
=>PRÉSENTATION SOUS FORME DE POWERPOINT

ADAPTONS-NOUS ET CONTINUONS À COMMUNIQUER MAIS DIFFÉREMMENT,

C'EST PAR ICI QUE CELA SE PASSE…

TABLE DES MATIERES

- ***Présentation du thème***
  - Introduction
  - Exemples
- **Informations relatives au dossier d'inscription**
  - Conditions de participation
  - Introduction de votre dossier
    - Comment ?
    - Texte descriptif
    - Photos
  - Feuille de route
  - Activités proposées lors des JP
- ***Les demandes de subventions***
  - Préambule
  - Types de subventions
  - Cheminement des dossiers de subventions
  - Comment introduire votre dossier de subventions pour paiement ?

PRÉSENTATION DU THÈME

Introduction

La thématique des Journées du Patrimoine 2021

Femmes & Patrimoine

La cathédrale Notre-Dame de Tournai

© B. Dochy

Seront considérés dans le thème, les lieux qui mettront en valeur au moins l'une des propositions suivantes :

1. La mise en valeur d'une ou de plusieurs femme(s) qui a/ont **joué un rôle** (l'action/l'implication des femmes dans le patrimoine) dans l'histoire ancienne ou récente du lieu.
2. La mise en valeur d'une ou de plusieurs femme(s) qui ont **marqué le lieu :**
   - ✓ églises et lieux de cultes portant le nom d'une sainte,
   - ✓ monument/site érigé en mémoire d'une femme,
   - ✓ lieux portant le nom d'une femme,
   - ✓ lieux devenus célèbres grâce à la présence d'une femme.
3. La mise en valeur de biens patrimoniaux wallons en lien avec l'évolution **des droits sociaux et politiques des femmes** en Belgique.
4. Une animation (visite guidée, exposition etc) dans un **site mettant en valeur le rôle des femmes, celui-ci étant en lien avec le bâtiment**.

Exemples

Découvrez les exemples ci-après…

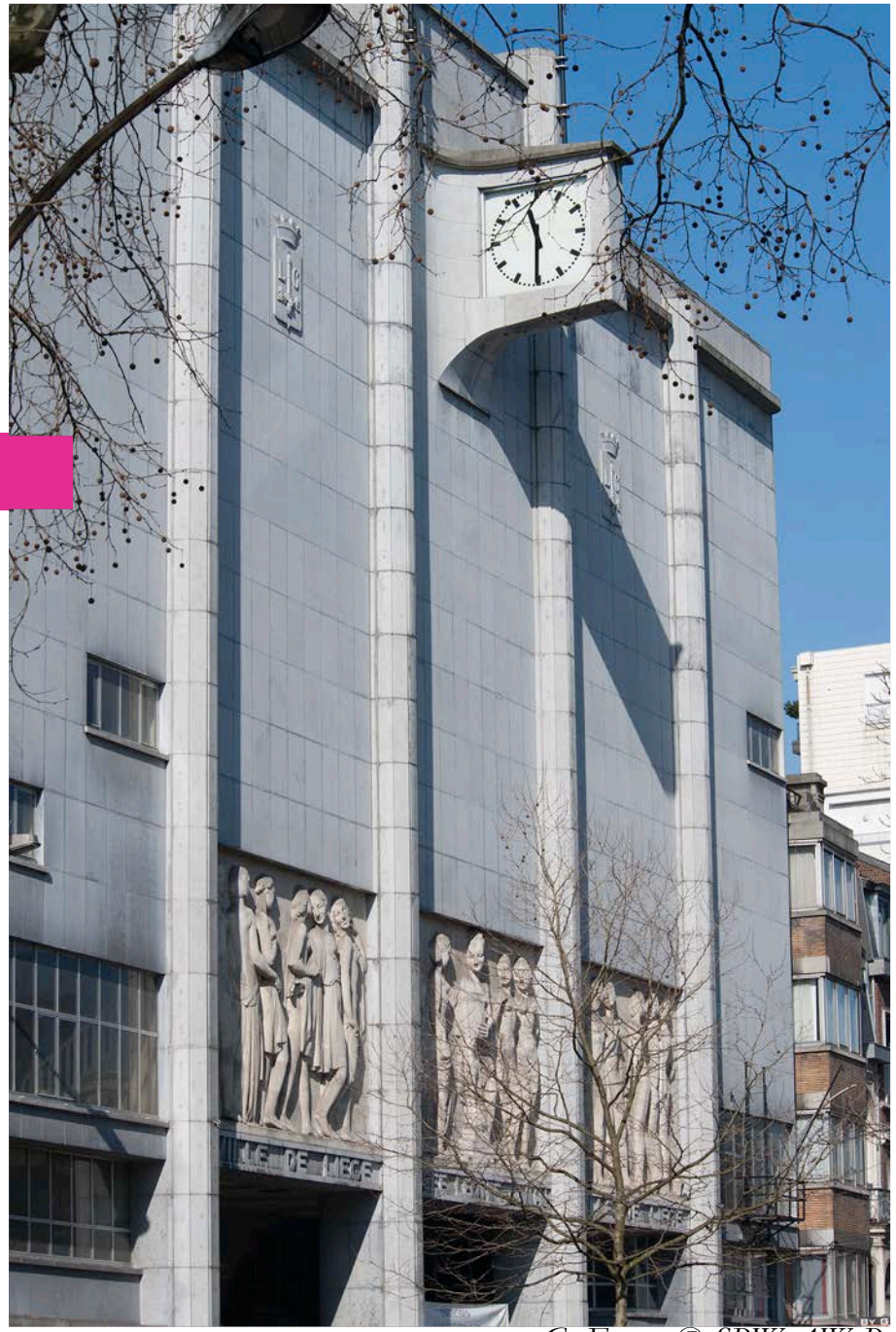

G. Focant © SPW-AWaP

Le Lycée Léonie de Waha à Liège

Mise en valeur d'une ou de plusieurs femme(s) qui a/ont joué un rôle (l'action/l'implication des femmes dans le patrimoine) dans l'histoire ancienne ou récente du lieu

Abbaye de Clairefontaine
à Arlon

V. Peuckert © AC Arlon

Hôpital Notre-Dame à la Rose
à Lessines

© R. De Bruyn

Château de Louvignies
à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
(Soignies)

G. Focant © SPW-AWaP

Tour Marie Spilar à Namur

© DR

Pavillon Marie-Henriette à Spa

© Ville de Spa

Statue de Louise-Marie à Philippeville

© DR

Mise en valeur d'une ou de plusieurs femme(s) qui ont marqué le lieu

Églises et lieux de cultes portant le nom d'une sainte

Église Notre-Dame à la Tombe
à Kain (Tournai)

© OT Tournai

Monument/site érigé en mémoire d'une femme

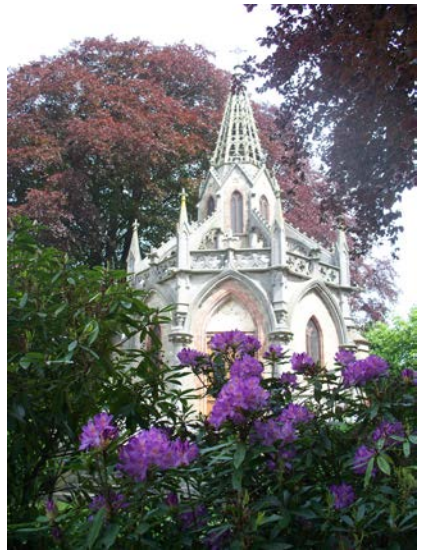

Mausolée de Clémentine d'Oultremont
à Houtaing (Ath)

© B. Roucourt

Mise en valeur d'une ou de plusieurs femme(s) qui ont marqué le lieu

Lieux portant le nom d'une femme

La chapelle musicale Reine Elisabeth à Waterloo

© Chapelle musicale

Lieux devenus célèbres grâce à la présence d'une femme

Sanctuaire de Banneux

© OT Sprimont

Mise en valeur de biens patrimoniaux wallons en lien avec l'évolution des droits sociaux et politiques des femmes en Belgique

Le parlement de Wallonie

© DR

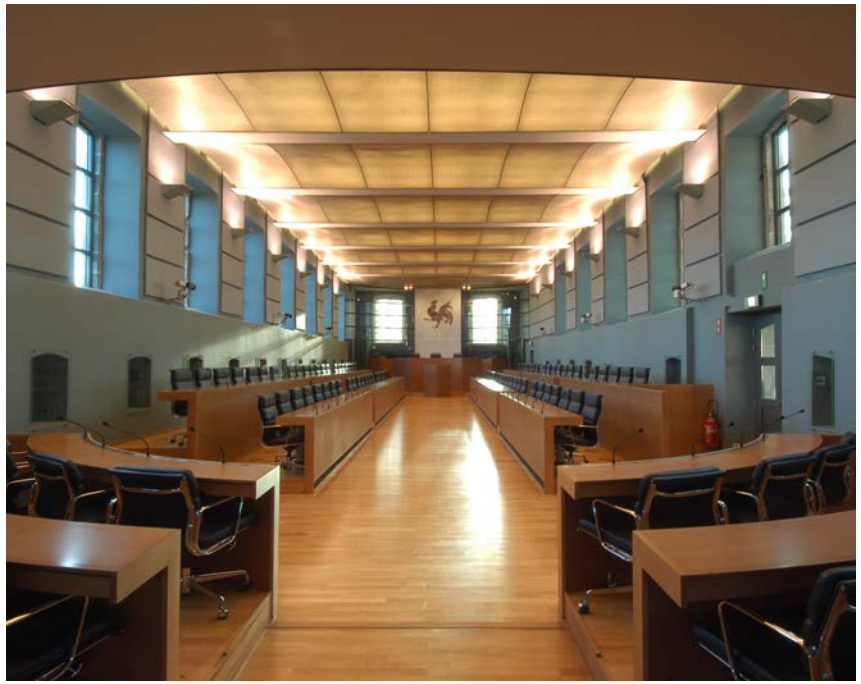

© DR

Animation dans un site mettant en valeur le rôle des femmes, celui-ci étant en lien direct avec le bâtiment

CHU de Liège

=> recherche médicale => Marie Curie

© *DR*

INFORMATIONS RELATIVES AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Conditions de participation

Quatre conditions *sine qua non* pour introduire un dossier et donc participer aux Journées du Patrimoine 2021

4

4 conditions

1. Activité totalement **gratuite**
2. **Dans un site patrimonial**
3. Activité **dans le thème 2021**
4. **Dossier d'inscription complet**

Introduction de votre dossier

Comment ?

Texte descriptif

Photos

Comment introduire votre dossier d'inscription aux Journées du Patrimoine?

Sous format électronique

VS

- Le plus simple est de vous inscrire en ligne sur www.journeesdupatrimoine.be.
- De cette manière, vous avez accès à un compte grâce auquel vous pouvez voir l'état d'avancement de votre dossier, savoir lorsqu'il est accepté, gérer vos informations, recevoir des documents par email, consulter vos archives…

Sous format papier

Il est également possible de vous inscrire via un formulaire papier, à télécharger sur le site des Journées du Patrimoine et à renvoyer par mail ou voie postale.

Nous pouvons vous envoyer le formulaire vierge sur simple demande.

Votre texte descriptif

Nous vous demandons de nous transmettre un texte subdivisé en deux parties : l'un qui décrit votre lieu et le lien avec la composante féminine mise à l'honneur, l'autre qui explique ce que vous proposez (ouverture, visite guidée, expo etc).

- Ce texte a pour objectif de donner envie au public de venir vous rendre visite. Il doit refléter ce que les visiteurs découvriront !
- N'hésitez pas à **donner des détails, des anecdotes et à utiliser des accroches**.
- Le Secrétariat des Journées du Patrimoine est susceptible de modifier vos textes afin de les adapter aux contraintes éditoriales et d'assurer une cohérence rédactionnelle à l'ensemble du programme. Après le traitement de votre dossier et avant parution, vous recevrez votre notice revue. Prenez le temps de **vérifier toutes les informations** qui y figurent et de nous communiquer toute erreur ou modification.

Votre texte descriptif

Une partie de texte présentant le lieu, son histoire, son architecture

- Entre 300 et 400 signes espaces compris
- Si circuit : citez les lieux patrimoniaux par lesquels le circuit passera et donnez des informations concernant leur histoire et leur architecture
- Lien avec le thème annuel
- Ne pas abuser de la ponctuation

VS

Une partie de texte présentant l'activité proposée durant les JP

- Entre 300 et 400 signes espaces compris
- Différent chaque année
- Ne pas abuser de la ponctuation

Vos photos

- Format paysage
- 1 MO minimum (définition pour impression)
- Copyright à transmettre (libre de droits)

Attention : pas de neige, pas de photomontage, pas de photo d'exposition ou d'objet (patrimoine immobilier), pas de signature ou date incrustée.

Feuille de route

Début des inscriptions	**Fin des inscriptions**	**Analyse des dossiers par l'équipe du SJP ***	**Analyse des demandes de matériel et de subventions par le SJP**	**Relecture des notices par les organisateurs**
14 décembre 2020	08 mars 2021	Mars/avril/mai 2021	Mai/juin 2021	Mai 2021

* SJP: Secrétariat des Journées du Patrimoine

Feuille de route

Impression de la brochure	**Parution de la brochure et début de sa diffusion**	**Livraison du matériel commandé**	**Subventions (réception des arrêtés)**	**Journées du Patrimoine 2021**
Juin 2021	1er juillet 2021	Juillet/début août 2021	Août 2021	11 et 12 septembre 2021

Activités proposées lors des Journées du Patrimoine

Château de Fernelmont

- **L'ouverture** d'un bâtiment ou d'un site
- **La visite guidée :** visite en compagnie d'un guide sur un même site, intérieur et/ou extérieur.
- **Le circuit guidé :** parcours en compagnie d'un guide entre plusieurs sites.
- **Le circuit libre :** parcours non accompagné et libre entre plusieurs sites.
- **l'animation :** exposition, concert, chasse au trésor, spectacle etc

Attention : subventions dans certains cas uniquement !

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Préambule

- Pas de double subventionnement au sein de l'AWaP → toutes les activités ayant lieu pendant le week-end des Journées du Patrimoine ne sont subsidiables que via le Secrétariat des Journées du Patrimoine

- Si possession d'un bien classé et majoration de subventions à la restauration pour restauration → obligation de participer aux JP

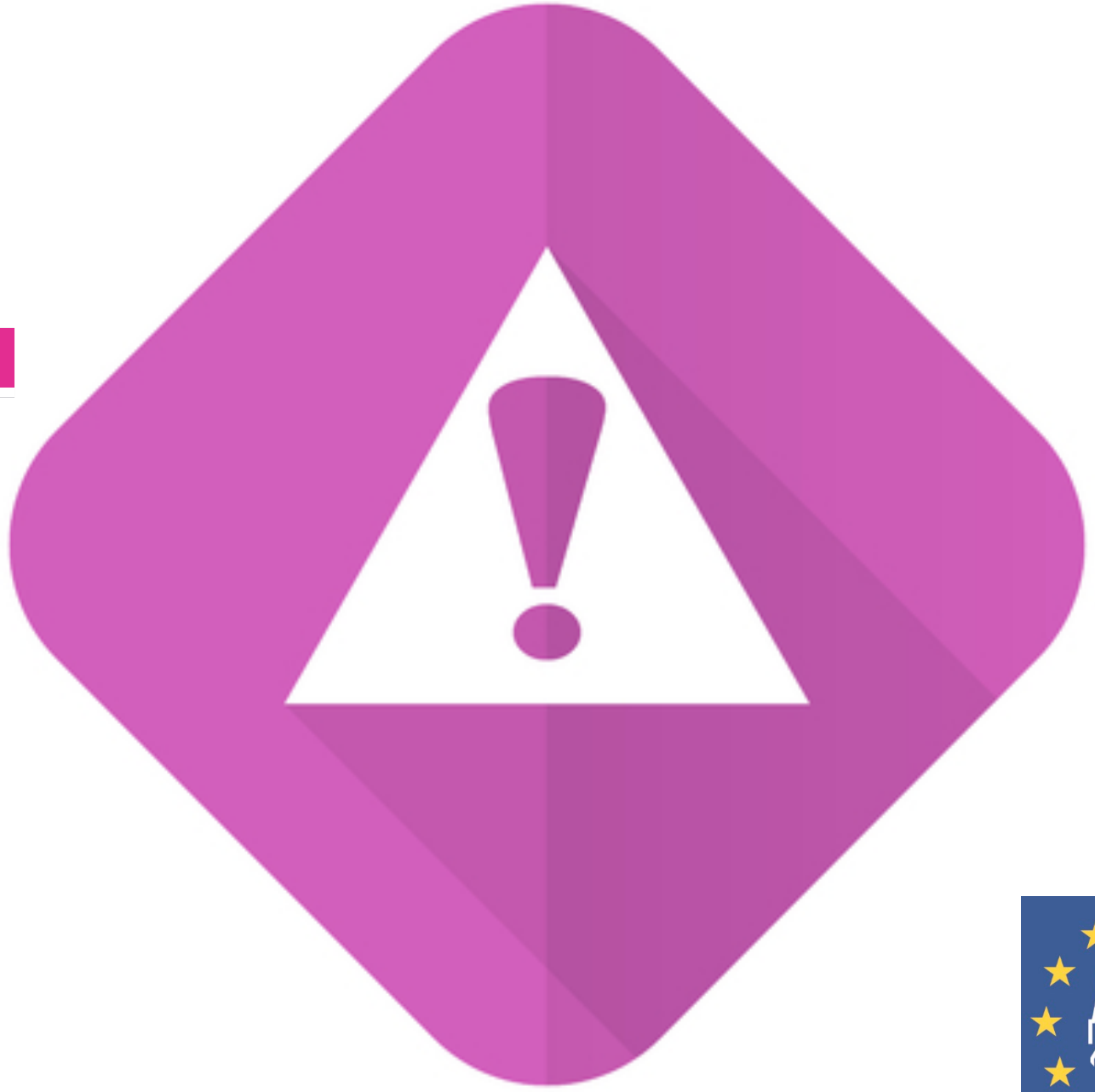

Types de subventions

Il existe trois types d'intervention

Types de subventions

Subventions de guidage

50 €/jour/personne

Remarque : peu importe le nombre de visites effectuées par jour et par lieu

Subventions d'encadrement

25 €/jour/personne

Attention: Les subventions de guidage et d'encadrement ne sont **pas cumulables** pour une même personne, la même journée !

Forfait nettoyage

25 €

!! Uniquement pour le **secteur privé**

Cheminement des dossiers de subventions

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Analyse des demandes de subventions en lien avec les activités	Si dépassement de l'enveloppe budgétaire → règle de diminution *	Accord de l'Inspecteur des Finances

* règle vérifiée par les instances et équitable pour tous

Cheminement des dossiers de subventions

Etape 4	Etape 5	Etape 6
Engagement des montants à la comptabilité	Accord et signature des arrêtés de subventions par le Ministre du Patrimoine	Envoi des documents* aux organisateurs

* arrêtés de subventions, déclaration de créance, attestations de prestations

Comment introduire votre dossier de subventions pour paiement ?

1. Communiquer les **chiffres de fréquentation** du week-end

2. **Respecter la date butoir** reprise sur l'arrêté de subventions

Mais encore…

3. Introduire la **déclaration de créance (!!! Originaux obligatoires)**
   - 1 déclaration de créance = 1 dossier
   - N° de dossier = n° attribué lors de l'introduction de votre dossier JP
   - Organisme = organisme repris dans l'arrêté de subventions (!! Ne peut pas être modifié)
   - Montant = arrêté de subventions (maximum) et/ou justificatifs de prestations (réellement prestées)
   - Dater le document = jour-mois-**année**
   - Signer la déclaration
   - Bien compléter TOUS les champs

4. Introduire les **attestations de guidage/d'encadrement (!!! Originaux obligatoires)**
   - Noter le lieu de prestations
   - Dater le document = jour-mois-**année**
   - Signer l'attestation
   - Bien compléter TOUS les champs

Attention

! Respecter la répartition guides/encadrants octroyée. Ne pas interchanger les deux, même si le montant total est le même !

! Tous les documents originaux doivent être transmis par voie postale !

Merci

Merci de votre attention!

E-mail
journeesdupatrimoine@awap.be

Téléphone
085/27 88 80